

LEPTOSPIROSE

Pour vous protéger,
faites-vous vacciner !



La leptospirose touche plus de 100 personnes chaque année à La Réunion. Pour une protection complète, il est recommandé de se faire vacciner tout en continuant à appliquer les bons gestes.





Qui peut se faire vacciner ?

• Les personnes à risque de contamination :



Travailleurs exposés
(agriculteurs, éleveurs, pompiers, ...)



Personnes vivant près de zones humides
ou marécageuses



Personnes pratiquant des activités de plein air
(randonnée, trail, canyoning, pêche, ...)

• Toute la population

La vaccination est prise en charge :

- Par les services de santé au travail pour les travailleurs exposés
- Par la CGSS (à titre dérogatoire) pour l'ensemble de la population

Où et quand se faire vacciner ?

En prenant RDV en semaine de 9h à 16h

CHU NORD

Centre de vaccination du CHU Felix GUYON
(locaux du CeGGID)
Allée des Topazes, Saint-Denis
Tél : 0262 90 55 60

CHU SUD

Centre de vaccination du CHU de Saint-Pierre
(locaux du CeGGID)
Av. du Président François MITTERRAND
Saint-Pierre – Tél : 0262 35 96 10

SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

(Se renseigner directement auprès de son médecin référent)

Comment ?

La vaccination contre la leptospirose se fait en 3 injections :

- 1^{ère} injection
- 2^{ème} injection 2 semaines après
- 3^{ème} injection entre 4 à 6 mois après

Un rappel vaccinal est nécessaire tous les 2 ans pour maintenir une protection efficace.



Pour plus d'informations, parlez-en à votre médecin traitant.
Vous pouvez aussi consulter le site internet de l'ARS

www.lareunion.ars.sante.fr

